

AVIS DE VENTE POUR TAXES

Avis est par la présente donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales, scolaires et autres frais encourus ou à être encourus, à moins qu'elles ne soient payées avant la vente qui aura lieu le vendredi 25 janvier 2013, 10 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville de Carleton-sur-Mer située au 629, boulevard Perron à Carleton.

Ces immeubles seront vendus avec bâtiments dessus construits, s'il y a lieu, circonstances et dépendances, sujets à toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, pouvant les affecter. Le prix de l'adjudication et les frais de ces immeubles seront payables au moment de l'adjudication soit en monnaie légale du Canada, par chèque visé ou mandat poste.

- **Boudreau Denise, 1602, avenue Carpentier, Boisbriand (Québec) J7G 2Y7**

Lot 4 542 437, cadastre du Québec, Bonaventure numéro 2. Le tout sans bâtiment et situé au 1191, boulevard Perron à Carleton.

Taxes municipales :	821,02 \$
Taxes scolaires :	47,14
Autres frais	<u>100,00</u>
	<u>968,16 \$</u>

- **Johnson Paul, 121, avenue Montcalm Sud, Candiac (Québec) J5R 4A9**

Lot 4 542 612, cadastre du Québec, Bonaventure numéro 2. Le tout sans bâtiment et sans numéro civique.

Taxes municipales :	224,32 \$
Taxes scolaires :	40,63
Autres frais :	<u>100,00</u>
	<u>364,95 \$</u>

Donné à Carleton-sur-Mer, le 4 janvier 2013.

Danick Boulay, directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 11 janvier 2013)

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT : **RÈGLEMENT 2012-228 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES S'APPLIQUANT AUX MAISONS MOBILES**

Avis public est par le présent donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 7 janvier 2013, a adopté le projet de règlement identifié ci-haut;

QUE la modification du règlement de zonage vise l'ensemble du territoire de la ville de Carleton sur Mer;

QU' une illustration de la zone concernée peut être consultée au bureau du soussigné situé au 629, boulevard Perron à Carleton, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h;

QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron à Carleton, aux heures régulières de bureau;

QU' une consultation publique sur ce règlement aura lieu à la salle Lavoie-St-Laurent, le lundi 4 février 2013, 20 h, au cours de laquelle sera expliqué le règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur ce règlement seront entendus lors de cette consultation publique.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 8 janvier 2013.

Danick Boulay

Directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 11 janvier 2013)

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2012, 20 h, le règlement numéro 2012-231 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2013, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc-égout et de la cueillette de matières résiduelles.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2012-231 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 4 janvier 2013.

Danick Boulay, directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 11 janvier 2013)

VILLE DE CARLETON-SUR-MER – BILAN 2012 DES ACTIONS ET RÉALISATIONS

C'est le moment de vous présenter un aperçu d'actions et de réalisations durant l'année 2012, par le conseil municipal et l'administration de la Ville :

Janvier

- Création du comité de travail sur le projet de centre récréatif aquatique, regroupant plusieurs intervenants et ressources d'expertises.
- Création du comité consultatif de développement, regroupant plusieurs ressources et acteurs économiques du milieu.

Février

- Rencontre publique à propos de l'état de situation du banc de Saint-Omer, suivi de la formation d'un comité de citoyens portant sur l'avenir du banc.
- Participation de la Ville à une journée de réflexion avec des intervenants en récréotourisme du milieu.

Mars

- Présentation publique de la planification stratégique de développement de la Ville.
- Rencontre de travail avec des représentants du ministère des Transport du Québec pour le projet de réfection de la route 132 (Église jusqu'à rue du Quai).
- Dévoilement et lancement de la politique familiale aux Arpents Verts.

Avril

- Présence dynamique de la Ville au Salon de l'habitation au Centre des congrès de la Gaspésie (présentation de concepts d'aménagement urbain).
- Création d'un nouveau programme d'accès à la propriété résidentielle en partenariat avec la caisse Desjardins de Tracadie.
- Gala de reconnaissance des bénévoles du milieu.

Mai

- Entente d'usage des terrains sportifs (nord de la salle Charles-Dugas) avec la Commission scolaire René-Lévesque.
- Projet préparé (description, esquisse d'aménagement, évaluation) pour l'implantation d'un parc et d'un ensemble de terrains sportifs répondants aux normes (espace au nord de la salle Charles-Dugas, incluant le terrain de balle molle).
- Organisation et réception du congrès annuel de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS).

Juin

- Entente d'un plan de visibilité de la Ville avec le *skipper* Danny Nadeau pour sa participation à la Coupe des ambassadeurs en prélude de la Transat Québec-Saint-Malo.
- Participation au colloque annuel du TechnoCentre éolien tenu au Centre des congrès.
- Organisation et tenue des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste.
- Raccordement de la piste cyclable entre la promenade des Acadiens et la rue du Quai.
- Pavage sur le rang 2 et sur l'avenue du Phare.

Juillet

- Rencontre à Québec et à Carleton-sur-Mer avec des hauts fonctionnaires des deux paliers de gouvernement sur le dossier du quai.

Août

- Tenue de la 20^e édition du Maximum Blues avec l'aide technique et financière de la Ville.
- Ouverture du centre sportif du Campus de Carleton-sur-Mer avec une participation financière de la Ville.
- Amélioration du drainage de rues du secteur de Saint-Omer.

Septembre

- Entente et tenue de spectacles du groupe Vague de cirque.
- Demande en appel à la suite du jugement rendu dans le dossier de la poursuite de Lacroix et Fils à propos des permis de construction sur le banc de Carleton.
- Création d'un comité de travail, avec la présence d'experts, pour la tenue annuelle d'un raid d'aventure international.
- Mise à niveau annuelle de qualité de certains bâtiments de services du camping municipal (le camping a reçu, pour les 24 prochains mois, la classification 4 étoiles du Conseil de développement du camping au Québec (CDCQ).
- Pavage avec bordures de rues du développement résidentiel de la Montagne.

Octobre

- Rencontre d'échanges publics sur les résultats du sondage et le projet de centre récréatif aquatique.

Novembre

- Participation de la Ville avec l'Office municipal d'habitation et le Groupe ressource en logements collectifs pour l'implantation de 48 unités d'hébergement.
- Rencontre d'échanges avec des gens d'affaires du milieu sur certains projets et certains enjeux de la Ville.
- Annonce de la venue d'un marathon annuel avec la collaboration de la Ville.
- Création de la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer.

VILLE DE CARLETON-SUR-MER – BILAN 2012 DES ACTIONS ET RÉALISATIONS (suite)

Décembre

- Relocalisation et ouverture, avec la collaboration de la Ville, d'un nouveau local, le comptoir « Aux trouvailles » (vêtements et autres petits articles usagés).
- Dépôt aux instances gouvernementales du projet d'un nouveau chalet de services et panoramique de la pointe Tragadigash et de l'aménagement d'une nouvelle aire centrale de jeux au camping.
- Octroi d'une aide financière à la Fabrique de Saint-Omer, au montant de 25 000 \$, pour le remplacement du système de chauffage de l'église.
- Augmentation du budget de 2013 de 4 % avec un gel des taux de taxation.

Évidemment, en dehors de cet aperçu, la Ville a de nombreuses responsabilités usuelles. De plus, afin de s'assurer du développement du milieu et d'une saine gestion des finances publiques, tout en tenant compte des appuis financiers des gouvernements, le Conseil a maintenu de nombreux échanges avec les différents élus des gouvernements. D'ailleurs, une rencontre a même eu lieu, quelques jours avant le congé de Noël, avec le député de l'Assemblée nationale de notre comté, monsieur Sylvain Roy.

Danick Boulay, directeur général et greffier

FORMATION EN ANIMATION SCIENTIFIQUE DU RÉSEAU CDLS-CLS

Le Conseil du loisir scientifique de l'Est du Québec (CLSEQ) offrira une formation en animation scientifique du Réseau CDLS-CLS les 26 et 27 janvier prochains à la salle municipale de Nouvelle située au 470, rue Francoeur à Nouvelle. La formation s'adresse aux intervenants qui veulent susciter l'intérêt et la curiosité des participants autour d'eux à des activités de science et technologie.

De 8 h 30 à 17 h, les gens inscrits découvriront, en compagnie du formateur monsieur Joey Fallu, des techniques pour mieux vulgariser la science au jeune public de 4 à 12 ans, notamment lors de la présentation d'ateliers à caractère scientifique.

Une troisième journée est obligatoire pour obtenir une accréditation nationale. La date de cette journée vous sera transmise lors de la formation de janvier. Durant cette troisième journée, les gens pourront mettre en pratique leurs apprentissages lors d'une évaluation en compagnie de jeunes du niveau primaire. Comme mentionné ci-haut, la réussite de cette évaluation mène à une accréditation nationale.

Vous voulez joindre l'équipe d'animation du Club des Débrouillards (un des trois programmes offerts par le Conseil du loisir scientifique de l'Est du Québec)? Inscrivez-vous dès maintenant! La formation est au coût de 75 \$ pour les étudiants et de 100 \$ pour les non-étudiants. La date limite d'inscription est fixée au 22 janvier prochain.

Pour vous inscrire, vous pouvez communiquer avec le Conseil du loisir scientifique de l'Est du Québec auprès de Jacynthe Côté au 418 723-1986, poste 1639, ou par courriel à clseq@globetrotter.net

SOURCE ALIMENTAIRE BONAVIGNON

Toute l'équipe de la Source alimentaire Bonavignon souhaite remercier grandement toutes les personnes qui ont soutenu l'organisme dans sa campagne de financement pour Centraide GÎM 2012. Voici les gagnants du tirage à la suite de la vente de billets :

- Premier tirage : monsieur Richard Johnson. Carte cadeau de 150 \$ du Marché Viens Métro de Carleton;
- Deuxième tirage : madame Gisèle Cormier. Carte cadeau de 150 \$ du Marché Richelieu de Nouvelle;
- Troisième tirage : monsieur Bobby Waffer. Carte cadeau de 100 \$ de la Boutique Caprices de cuisine de Carleton;
- Quatrième tirage : madame Louise Leblanc. Carte cadeau de 75 du magasin Coop de Caplan-Saint-Alphonse;
- Cinquième tirage : madame Agathe Saint-Pierre. Carte cadeau de 50 \$ du Marché Coop IGA de Maria;
- Sixième tirage : madame Agathe Saint-Pierre. Carte cadeau de 50 \$ du Marché Coop IGA de Maria;
- Septième tirage : madame Marie-Line Audet. Carte cadeau de 50 \$ du Marché Coop IGA de Maria;
- Huitième tirage : monsieur Rémi Audet. Carte cadeau de 50 \$ de l'épicerie L'intégrale de New Richmond.

Félicitations aux gagnants, un grand merci aux commanditaires et aux personnes qui ont effectué la vente des billets.

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2012, le règlement 2012-224 modifiant le règlement de construction 2009-153 en abrogeant l'article 3.1 concernant les lois, règlements et codes spécifiquement applicables.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2012-224 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 4 janvier 2013.

Danick Boulay, directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 11 janvier 2013)

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement numéro 2012-230, adopté le 7 janvier 2013, modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'agrandissement de la zone 102-Ha.

1. Objet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 janvier 2013 sur le projet de règlement 2012-230, un second projet de règlement a été adopté le 7 janvier 2013 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'agrandissement de la zone 102-Ha.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter intéressées afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2. Description des zones

Une demande de participation à un référendum peut provenir de la zone 102-Ha ou des zones contiguës.

La zone 102-Ha est formée par les terrains bordant, de part et d'autre, le chemin St-Louis, débutant au 183, route St-Louis et se terminant au 226, route St-Louis. Les zones contiguës sont les suivantes : 015-F, 018-A, 101-X, 103-la.

Si une demande provient de la zone 102-Ha, elle vise à demander que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de cette zone. Si la demande provient d'une des zones contiguës, le règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone affectée et de la zone contiguë d'où elle provient.

Une illustration de la zone 102-Ha et des zones contiguës peut être consultée sur le site Internet de la ville au www.carletonsurmer.com ou au bureau du soussigné situé au 629, boulevard Perron à Carleton, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication du présent avis, soit le 21 janvier 2013;
- Être signée par au moins 12 personnes de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21. Le nombre de personnes habiles à voter pour chaque zone est disponible au bureau de la municipalité.

4. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 7 janvier 2013 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée au Québec depuis au moins six mois;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 7 janvier 2013, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Absence de demandes

Toutes les dispositions du deuxième projet de règlement numéro 2012-230 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro 2012-230 peut être consulté au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron à Carleton de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 8 janvier 2013.

Danick Boulay

Directeur général et greffier

(Publication *Du coin de l'œil*, le 11 janvier 2013)